

Notre mandat

Sensibilisation

L'une de nos principales responsabilités consiste à sensibiliser les gens à leurs droits selon la *Human Rights Act* (loi sur les droits de la personne). Nous croyons que la sensibilisation est essentielle à l'élimination des obstacles et à la prévention de la discrimination à la source. Les particuliers, les entreprises et les organismes peuvent appeler la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard (CDPIPÉ) s'ils ont des questions à propos de leurs droits ou de leurs responsabilités selon la loi, ou s'ils souhaitent réserver une [séance d'information](#).

Exécution de la loi

Le personnel de la CDPIPÉ est responsable de l'examen des plaintes pour discrimination. Quand une plainte est déposée, nous aidons les parties à tenter de résoudre leur conflit par [des discussions de médiation et de règlement](#). S'il n'est pas résolu dans les premiers stades, nous enquêtons afin de déterminer si l'allégation est fondée. Dans certains cas, il est nécessaire de tenir une audience publique afin de déterminer si la plainte pour discrimination est fondée.

Conseils au gouvernement

La CDPIPÉ conseille le gouvernement à propos des suggestions et recommandations formulées par des organismes privés et des particuliers à propos des droits de la personne dans la province.